CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

CYBERDECK

Société Anonyme au capital de 4 856 779.60 euros
Siège Social : 7, allée Moulin Berger – 69130 Ecully
419 702 428 RCS Lyon

AVIS DE SECONDE CONVOCATION

L'assemblée générale Ordinaire convoquée le 21 juin 2010 à 9h00 au siège social de la société n'ayant pu valablement délibérer faute de quorum, les actionnaires sont de nouveau convoqués en assemblée générale ordinaire le 29 juin 2010 à 9h00 au siège social de la société, afin de délibérer sur le même ordre du jour.

L'assemblée générale Extraordinaire convoquée le 21 juin 2010 à 11h00 au siège social de la société n'ayant pu valablement délibérer faute de quorum, les actionnaires sont de nouveau convoqués en assemblée générale extraordinaire le 29 juin 2010 à 11h00 au siège social de la société, afin de délibérer sur le même ordre du jour. En cas de défaut de quorum le 29 juin, cette deuxième Assemblée sera prorogée à la date du mardi **6 juillet 2010** (horaire et lieu inchangés)

Les formulaires de vote par procuration ou correspondance établis pour les assemblées générales du 21 juin 2010 restent valables pour les assemblées générales du 29 juin 2010.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

— Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration,
— Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2009,
— Lecture du rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise,
— Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président,
— Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009,
— Approbation des charges non déductibles fiscalement,
— Affectation du résultat,
— Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et approbation dudit rapport,
— Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder au rachat des actions propres de la société dans les conditions définies par l'article L.225-209 et suivants du Code de commerce et par les règlements en vigueur,
— Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

— Lecture du rapport établi par le Conseil d'administration,
— Lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes,
— Modification de l'article 15 des statuts « Délibérations du Conseil d'administration »,
— Modification de l'article 20 des statuts « Accès aux assemblées – Pouvoirs »
— Autorisation à conférer au Conseil d'administration en vue d'annuler les titres auto détenus par la société,
— Décision à prendre en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce
— Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission de toutes valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription, donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital social, à l'exception d'actions de préférence, et/ou par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes d'émission ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital.
— Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social, par émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes les valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital social, à l'exception d'actions de préférence,
— Fixation du montant global des délégations consenties aux deux résolutions précédentes,
— Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en application de l'article L.225-147 du Code de commerce, à l'effet d'augmenter le capital social, dans la limite de 10 % du capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
— Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour attribuer des actions gratuites aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées conformément aux dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce.
— Mise en place d'un nouveau plan de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et délégation conférée au Conseil d'administration pour sa mise en oeuvre,
— Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan épargne d'entreprise dans le cadre des dispositions du code de commerce et des articles L.443-5 et suivants du Code du travail,
— Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

1003897